

Charte qualité « école du mariage »

Les membres de l'Ecole du mariage s'engagent à respecter les 10 règles suivantes :

1 : La mise en place d'une offre commerciale claire accompagnée d'un devis prévisionnel chiffré et détaillé, en TTC, et d'un contrat signifiant l'engagement mutuel des deux parties.

2 : La contractualisation d'une RCP (responsabilité civile professionnelle) dès la création de son entreprise.

3 : Le respect et la confidentialité des informations liées à ses clients

4 : La pratique des honoraires en accord avec le marché

5 : La création d'un carnet de prestataires de qualité qui respecte les normes de sécurité propres à chaque métier.

6 : La mise à jour du carnet de prestataires en accord avec les tendances du marché, mais aussi sur ses connaissances et ses compétences propres

7 : La disponibilité envers ses clients et prestataires en mettant en place l'ensemble des moyens de communication possible afin de satisfaire leurs attentes.

8 : La présentation de l'équipe coordinatrice aux futurs mariés, dès le début des préparatifs si plusieurs événements le même jour

9 : La coordination complète d'un mariage des préparatifs de la mariée à l'arrivée du dessert

10 : La bienveillance envers ses clients, ses prestataires et ses consœurs/confrères